RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail – Patrie UNIVERSITÉ DE NGAOUNDÉRÉ



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

THE UNIVERSITY OF NGAOUNDERE



www.lorexp.org

<u>RAPPORT DE SYNTHÈSE</u>

SUR LE :

SÉMINAIRE PORTANT SUR L'INNOVATION FISCALE DE LA LOI DES FINANCES AU

CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2021





RAPPORT DE SYNTHÈSE

Rédigé par :

Eunice NGOUDJO POUKE Loraina Joyce KEUMEJIO TSOBENG

Supervision : Pr Yvette JIOKAP NONO

Tél : (237) 656 588 803 / (237) 675 006 441 Email : info@lorexp.org / jiokapnonoy@yahoo.fr





SÉMINAIRE

Organisé par la : Direction Générale des Impôts (DGI) Ngaoundéré, 07 au 08 Juin 2021 IDEAL HOTEL, Ngaoundéré-Cameroun

LOREXP ÉTAIT PRÉSENT.





www.lorexp.org





- La loi numéro 2020/018 du 17 Décembre 2021; portant LOI DE FINANCES DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2021, s'inscrit dans l'agenda du redressement de notre économie et de nos finances publiques (relance des activités économiques post-COVID19 et la consolidation des finances publiques).
- Pour ce faire, des mesures ont été établies:
- Mesures d'ordre général: La reconduction de la transaction spéciale et la réduction du taux d'IS des PME.
- Mesures sectorielles: Les principales cibles sont les hôtelleries, le transport et le secteur forestier.

NB: CETTE LOI NE S'APPLIQUE PAS AUX GIC



- Dans le but de faciliter le paiement des impôts, droits et taxes aux contribuables ne
- disposant pas de compte bancaire et diversifier l'offre de service en matière de paiement
- tout en limitant les risques liés aux agressions et arnaques et la perte de temps,
- l'administration fiscale en partenariat avec l'association professionnelle des
- établissement de crédit du Cameroun (APECCAM) met en place un système de
- règlement en espèce des impôts, droits et taxes auprès des guichets de banques.



Dans cet optique, la Direction Générale des Impôts (DGI) a organisé un séminaire de deux jours

allant du 07 au 08 Juin 2021 à Ngaoundéré-Cameroun à IDEAL HOTEL, dont le chef de mission

était madame la directrice du recouvrement des valeurs fiscales et de la curatelle, avec des

formations théorique et une descente sur le terrain précisément au CDI de la VINA et au petit marché de la ville.

Les objectifs de ce séminaire étaient de s'approprier de toutes les innovations fiscales de la loi

de finance 2021 et d'outiller les contribuables sur les télé procédures.

Les participants étaient pour la plupart les cadres de la CDI, les transporteurs, les hôteliers, les

assureurs et les tierces personnes.



DÉFINITIONS

- **Impôts**: ce sont les versements obligatoires et sans contrepartie aux administrations publiques. Ils servent à financer les dépenses publiques et peuvent constituer un moyen de régulation de l'activité économique.
- **Immatriculation:** Elle est la preuve de l'existence des sociétés et des entreprises individuelles. Elle se fait aux registres du commerce et des sociétés. Elle permet d'identifier les entreprises et les sociétés et d'informer le publique sur leur réelle existence.



GÉNÉRALITÉS (2/3)

DÉFINITIONS

Contribuable: En droit fiscal camerounais, il est défini comme toute personne physique ou morale assujettie aux champs d'application d'un prélèvement obligatoire et qui supporte directement la charge des contributions, impôts, droits ou taxes dont le recouvrement est autorisé par la loi.

- **Télé procédure:** Procédure administrative effectuée à distance. Elle permet un gain de temps, un gain de déplacement, un gain de productivité, et fonctionne dans un environnement sécurisé.
- **Régime fiscal:** C'est le statut juridique d'une entreprise qui détermine le type d'imposition auquel l'entreprise sera soumise.



- On distingue deux types d'imposition:
- L'impôt sur le revenu ou imposition direct au nom des associés;
- L'impôt sur les sociétés.
- On distingue cinq types de régimes, ce sont les régimes:
- Hors régime d'imposition (Pour les associations à but non lucratif, les églises,...);
- D'impôt libératoire (le chiffre d'affaire (CA) à réaliser ne doit pas dépasser 10 millions);
- Du salarié (Pour ceux qui sont exclusivement salariés);
- Simplifié (Pour les prestataires; 10 millions < CA > 50 millions;
- Du réel (le chiffre d'affaire doit être supérieur à 50 millions).



MODULE 1 : IMMATRICULATION EN LIGNE DES CONTRIBUABLES (1/7)

L'immatriculation se fait à travers le service e-registration de la DGI

C'est un service en ligne qui permet de souscrire à une demande

d'immatriculation sur le site web de la direction générale des

impôts (www.impots.cm) et d'obtenir instantanément une

attestation qui vaut la carte de contribuable.

www.lorexp.org



AVANTAGES

MODULE 1 : IMMATRICULATION EN LIGNE DES CONTRIBUABLES (2/7)

www.lorexp.org

12

- L'accès en permanence aux services (24H/24, 7Jrs/7);
 - La sécurité de vos opérations qui vous évite d'éventuels abus;
 - Le gain de temps et la réduction des coûts des frais de déplacement dans le centre des impôts (CDI).
 - Obtenir un identifiant fiscal;
 - Obtenir une attestation d'immatriculation;
 - Mettre à jour les informations ayant permis l'identification initiale;
 - Vérifier l'authenticité d'un identifiant fiscal.





MODULE 1 : IMMATRICULATION EN LIGNE DES CONTRIBUABLES (3/7)

www.lorexp.org

COMMENT S'EFFECTUE UNE IMMATRICULATION EN LIGNE? (1/5)

ETAPE 1 : Disposer d'une bonne connexion internet

Au travers d'un téléphone mobile, d'une tablette ou d'un ordinateur, l'immatriculation en ligne peut se faire à partir du lieu de travail, du domicile ou d'un cybercafé.

ETAPE 2: Accéder a l'interface e-registration via le site web de la DGI

- a- Se connecter sur le site web: <u>www.impots.cm</u> puis cliquer sur la rubrique « eregistration ».
- b- La page ouverte propose deux options selon ce qui correspond au statut
- « Je dispose déjà d'un numéro d'identification unique (NIU) » : Pour les actifs, pensionnés du fichier solde de l'Etat ou les employés du privé affiliés à la CNPS;



MODULE 1 : IMMATRICULATION EN LIGNE DES CONTRIBUABLES (4/7)

www.lorexp.org

COMMENT S'EFFECTUE UNE IMMATRICULATION EN LIGNE? (2/5)

- « Je n'ai pas encore été immatriculé »: Pour ceux qui ne disposent pas encore d'un numéro d'identification unique.
- ETAPE 3: Renseigner le formulaire d'immatriculation et joindre les documents d'identification
- Selon que vous soyez un contribuable camerounais ou un contribuable expatrié.
- Une fois le formulaire renseigné, vous devez joindre vos documents d'identification ou ce de votre entreprise, ce sont: la carte d'identité pour les personnes physiques, le registre de commerce, les statuts de la société, le plan de localisation.



MODULE 1 : IMMATRICULATION EN LIGNE DES CONTRIBUABLES (5/7)

www.lorexp.org

COMMENT S'EFFECTUE UNE IMMATRICULATION EN LIGNE? (3/5)

ETAPE 4: Générez votre attestation d'immatriculation

- Après avoir rempli les champs obligatoires et joins les documents d'authentification, cochez la case, « je certifie exactes, les informations saisies », et cliquez sur, « envoyer ».
- Le systèmes génère automatiquement une attestation d'immatriculation contenant votre numéro d'identification unique (NIU).
- Le contribuable peut donc imprimer l'attestation d'immatriculation générée par le système autant de fois qu'il en aura besoin.
- NB: Celle-ci doit être timbrée au tarif de 1000 FCFA avant tout usage



MODULE 1 : IMMATRICULATION EN LIGNE DES CONTRIBUABLES (6/7)

www.lorexp.org

COMMENT S'EFFECTUE UNE IMMATRICULATION EN LIGNE? (4/5)

L'utilisation frauduleuse d'un NIU ou comportant des indications erronées donne lieu à

une amande de 1.000.000 FCFA par opération. De même, une amende forfaitaire

pouvant allée jusqu'à 100.000.000 de FCFA est appliquée à toute personne ayan

frauduleusement facilité, procédé ou tenté de procéder à l'accomplissement d'une

obligation fiscale pour l'obtention des documents fiscaux en ligne.



MODULE 1 : IMMATRICULATION EN LIGNE DES CONTRIBUABLES (7/7)

www.lorexp.org

COMMENT S'EFFECTUE UNE IMMATRICULATION EN LIGNE? (5/5)

- A partir de l'interface E-registration, cliquez sur l'option, « je dispose déjà d'un NIU », saisissez ensuite le NIU ou le nom/ raison sociale dans le champs approprié puis cliquez sur la loupe de recherche.
- Lorsque le NIU saisi est authentique, le système affiche une attestation d'immatriculation du contribuable titulaire de celui-ci. Si la recherche est faite par le nom du contribuable, le système affiche la liste des noms correspondant et leur NIU.
- Après consultation de ladite liste, cliquez sur le bon NIU pour éditer une attestation d'immatriculation.



- La DGI a développé les télé procédures dans le soucis de permettre aux contribuables
- d'effectuer leur obligations déclarative et de paiement, ou d'éditer leurs documents
- administratifs (ANR) sans avoir à se déplacer pour leurs centres de rattachement ou une

banques.



La télé déclaration des impôts et taxes c'est une opération par laquelle, le contribuable

peut souscrire de façon électronique sa déclaration mensuelle ou annuelle.

Types de télé déclarations Electronique: depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone à partir du site internet de la DGI.

Par téléphone portable à partir de tout type de téléphone portable y compris le « tchoronko ».

En saisissant juste un code et en se laissant guider par sont téléphone jusqu'à la réception d'un message confirmant la réception de sa déclaration.



www.lorexp.org **MODULE 2: TÉLÉ PROCÉDURES (3/8) PROCÉDURE D'INSCRIPTION POUR TÉLÉ DÉCLARATION (1/6)**

Etape 1: Création du compte

- Aller sur <u>www.impots.cm</u>, puis sur, « créer un compte »;
- Y introduire son NIU;
- Confirmer sa raison sociale;
- Renseigner ses contacts;
- Changer son mot de passe par défaut (0000);
- Confirmer ledit mot de passe.



www.lorexp.org **MODULE 2: TÉLÉ PROCÉDURES (4/8) PROCÉDURE D'INSCRIPTION POUR TÉLÉ DÉCLARATION (2/6)**

Etape 2: Télé déclaration proprement dit

- Aller sur le site de la DGI;
- Introduire son login et son mot de passe;
- Cliquer sur connexion;
- Se laisser guider par la plateforme;



MODULE 2: TÉLÉ PROCÉDURES (5/8) NOUVEAUX MODES DE PAIEMENT (3/6)

www.lorexp.org

Une variété de nouveaux canaux de paiement des impôts et taxes a été offerte aux contribuables. On peut citer entre autre le paiement par:





MODULE 2: TÉLÉ PROCÉDURES (6/8) www.lorexp.org OBTENTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (4/6)

I- Attestation de non redevance(ANR)

- Edition en ligne: Toute personne à jour de se obligations fiscales peut obtenir la délivrance automatique et en ligne de son ARN comme suit:
- En allant juste sur le site de la DGI;
- Puis sur télé déclaration, y introduire son login et son mot de passe;
- Cliquer sur le menu ANR;
- Confirmer son identifiant;
- Et générer l'ANR.



MODULE 2: TÉLÉ PROCÉDURES (7/8) www.lorexp.org OBTENTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (5/6)

II-Attestation d'immatriculation en ligne

- Tout usager ou contribuable peut éditer son attestation
- d'immatriculation en ligne en allant sur le site
- www.impots.cm puis aller sur E-régistration s'il possède
- déjà un NIU, introduire son nom ou raison sociale, aller
- sur éditer l'attestation d'immatriculation
 - Dans le cas contraire, aller sur le site de la DGI, cliquer sur Erégistration, cocher sur, « je n'ai pas encore été immatriculé », et renseigner le formulaire qui s'affiche sur la page de dialogue jusqu'à, « éditer l'attestation d'immatriculation



comme suit:

MODULE 2: TÉLÉ PROCÉDURES (8/8) DÉLIVRANCE DES QUITTANCES (6/6)

www.lorexp.org

En application de la loi des finances pour l'exercice 2021, les anciennes quittances jadis imprimées par les recettes des impôts ont été remplacées par les quittances électroniques. La délivrance des quittances en fonction des mode de paiement se fait

Virement bancaire→

Par le canal de la boite mail renseignée au moment de la télé déclaration

rtable Par message électronique de confirmation de leur paiement par SMS de l'opérateur

NB: En aucun cas le contribuable ne doit retourner dans les centres pour l'obtention de leur quittances.

En espèces dans les guichets des banques ou de la campost. Par le canal de la boite mail renseignée au moment de la télé déclaration en plus du reçu délivré par la banque

Téléphone portable→



CONCLUSION

- Le séminaire d'innovation des lois fiscales organisé par la direction générale des impôts s'est déroulé à Ngaoundéré du 07 au 08 Juin 2021 à **IDEAL HOTEL,** avec pour chef de mission madame la directrice du recouvrement des valeurs fiscales et de la curatelle et participants, les cadres de la CDI, les transporteurs, les hôteliers, les assureurs et les tierces personnes.
- Les objectifs, de s'approprier de toutes les innovations fiscales de la loi de finance 2021 et d'outiller les contribuables sur les télé procédures, ont été atteints grâce aux multiples échanges qui ont eu lieu durant ces deux jours.

www.lorexp.org



MERCI DE VOTRE

AIMABLE

ATTENTION

Tél : (237) 656 588 803 / (237) 675 006 441 Email : info@lorexp.org / jiokapnonoy@yahoo.fr